MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 08 octobre 2024

Le 08 octobre 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 02 octobre 2024

<u>Membres présents</u>: Cédric Milani, Gilbert Longo, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Marc Rochet,

<u>Membre absent excusé :</u> Maryline Rivollet (représentée par Fabien GALLICE) Karine Mollier (représenté par Estelle MILANI)

Membre absent non excusé : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Mr Longo Gilbert

• Modification ordre du jour :

Proproduction

**Proproduction*

- Rajout du point PLU St Béron

Approbation du CR du dernier Conseil en date du 10 septembre 2024

• Décisions prises par le MAIRE

- Le dispositif coccin'ou pour les enfant et famille de 3 à 6 ans a démarré le lundi 7 octobre 2024 à Saint Jean; ils seront présents à Saint Albin de Vaulserre les lundis du 5 mai 2024 jusqu'au 30 juin 2025.
- La Communauté de communes des Vals du Dauphiné a sollicité l'accompagnement de CGI dans le cadre de l'élaboration de son pacte fiscal, financier et de solidarité.
 Mr Milani, Maire accompagné de Mr Longo, adjoint sont allez à l'intercommunalité faire le bilan avec la société CGI représentée par Mr Samuel Caillat. Le diagnostic de la commune est très positif.
- Le devis pour une formation cimetière sur notre logiciel a été signé pour un montant de 650€ HT soit 780€ TTC
- Notre demande de subvention à la région concernant les travaux de réfection de la toiture de l'église a été retiré de la Conférence Territoriale du mois d'octobre et repoussé à la Conférence Territoriale du mois de décembre 2024.Le Maire a demandé le maintien de cette demande au niveau du cabinet du président de la Région
- Le devis de l'entreprise Revaltech pour un montant de 1150€ HT soit 1380€ TTC concernant les travaux situés à la route de Bonne Blanche été signé ce jour.
- La réunion de clôture et de réception du chantier des travaux de réfection de la toiture de l'église a eu lieu le 3 octobre 2024 en présence de Mr Milani, Maire de la commune, Mr Rochet & Mr Longo, Adjoints de la commune, le gérant de la société SAINTEMARIE charpente et Mr Benone, maitre d'œuvre. Mr le Maire a signé la réception des travaux sans réserve
- Le maire a signé le bail à réhabilitation pour l'hospice avec Soliha pour une durée de 45 ans.

* Délibération contrat d'adhésion prévoyance des agents

Mr le maire explique qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance »

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe «prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré individuellement au contrat proposé.

L'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € bruts mensuels. Etant précisé que, par délibération du 11 Juillet 2024, le conseil d'administration du CDG38 a décidé, à l'unanimité, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € bruts mensuels.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, -D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025 ;

- -D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- -De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 26€ brut par agent et par mois pour chaque agent adhérant au contrat découlant de la convention de participation

* Délibération Achat tondeuse

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le maire de signer le devis d'achat d'une tondeuse autoportée avec la remorque de transport de l'entreprise Chavanel pour un montant de 7204.47€ HT soit 8645.37€ TTC

* Délibération téléalarme

Mr le Maire explique que depuis plusieurs années la commune adhère à la convention de téléalarme avec le CCAS de Bourgoin Jallieu

Au travers du Centre communal d'Action Sociale, anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune envers un large public et plus particulièrement envers les personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie.

Dans le cadre de son action pour favoriser le maintien à domicile du public sénior de sa commune, La mairie traite la demande de téléalarme de l'usager, transfère les informations au CCAS de Bourgoin-Jallieu et prend rendez-vous pour l'installation du transmetteur relié à la centrale d'écoute du Service Départemental Incendie et Secours de l'Isère (SDIS).

a. Téléalarme :

Abonnements mensuels:

Prestation	Participation 2024	Participation 2025
Abonnement mensuel IP/RTC	36.00 €	36.00 €
Abonnement mensuel GPRS 3G/4G	35.00 €	36.00€
Abonnement mensuel Luna Mobile	37.00 €	37.00 €
1er mois, frais dossier et déplacement	20.55 €	21.00€
Forfait essai < 1 mois ¹	41.00 €	42.00 €
Résiliation	Terme échu Prorata temporis en cas de décès	

Autres tarifs:

Prestation	Participation 2024	Participation 2025
Fourniture d'un second émetteur	Gratuit	Gratuit
Fourniture d'un second socle Luna Mobile	31.00 €	32.00 €
Emetteur supplémentaire au-delà du 2ième	3.10 €	3.50 €
Remboursement appareil + émetteur en cas de dommage causé par le bénéficiaire ou perte	200.00 € (IP/RTC) 310.00 € (GPRS) 31.,00 € (mobile)	200.00 € (IP/RTC) 310.00 € (GPRS) 31.,00 € (mobile)
Remboursement kit complet émetteur en cas de dommage causé par le bénéficiaire ou perte	48.50 €	49.00€
Petit matériel d'installation et de connexion	6.00€	6.00€
Boîtier clé petit modèle	63.00 €	26.00 €
Installation boîtier clé petit modèle	7.00 €	9.00€
Boîtier clé grand modèle	92.00 €	31.00 €
Installation boîtier clé grand modèle	8.00 €	9.00€
Frais de réinstallation en cas de résiliation < 1 mois	41.00 €	41.50 €
Frais de dépannage non-imputable au matériel	52,00€	53.00 €
Participation aux frais en cas d'intervention injustifiée des services de secours	100.00 €	100.00 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de renouveler la convention de partenariat Téléalarme avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu, d'une durée d'un an et, sauf décision contraire, et reconduite tacitement 2 fois (jusqu'au 31 décembre 2027) et autorise Mr le Maire à signé les documents nécessaires à sa mise en place.

Avis PDIPR

Mr Longo expose la proposition du comité de pilotage concernant le panneau du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) au départ de Saint Albin de Vaulserre. La proposition est validée comme ci-dessous.



Point PLU St Béron

 Par délibération du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal de SAINT BERON a arrêté son projet de Révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU).
 Conformément à la réglementation en vigueur, la commune a été consulté pour avis.
 Après consultation et échange la commune donne son avis favorable.

Point foot

- La peinture pour le local de football a été achetée pour un montant de 209.81€ HT soit 251.77€ TTC
- Une commission travaux est programmée le jeudi 24 octobre 2024, le sujet des travaux dans le local de football est à l'ordre du jour, le conseil autorise Mr le Maire et les membres de la commission présents à choisir les devis à ce moment-là et à en informer le conseil lors de la prochaine séance dans les décisions prise par le Maire.

Point budget

- A ce jour, nous sommes en phase avec les lignes budgétaires telle que votées pour l'année 2024

Point Repas des aînés

- Le repas aura lieu le dimanche 01 décembre 2024 à la salle des fêtes de la commune, les colis seront distribués le samedi 30 novembre au matin.
- Les flyers seront déposés dans les boites aux lettres des habitants concernes avant le 15/10/2024 pour une réponse avant le 11/11/2024

Point travaux

- L'entreprise Itlec a changé « la tempo » de la salle des fêtes (1h30)
- La société Chartreuse guêpes a prévu une intervention pour les nids de guêpes présent à la salle des fêtes
- Des travaux concernant les fossés vont être programmés.

Point commissions.

- Commission mutualisation
- Commission urbanisme
- Commission tourisme

Questions Diverses.

- La salle des fêtes sera utilisée le deuxième mardi de chaque mois par les pompiers pour des réunions d'organisation du congrès départemental des pompiers de l'Isère. Du 12 novembre 2024 au 11 juin 2025.

Fin de la réunion à 23h10 Prochain conseil municipal le mardi 12 novembre 2024

Secrétaire de Séance Gilbert Longo Le Maire, Cédric MILANI